

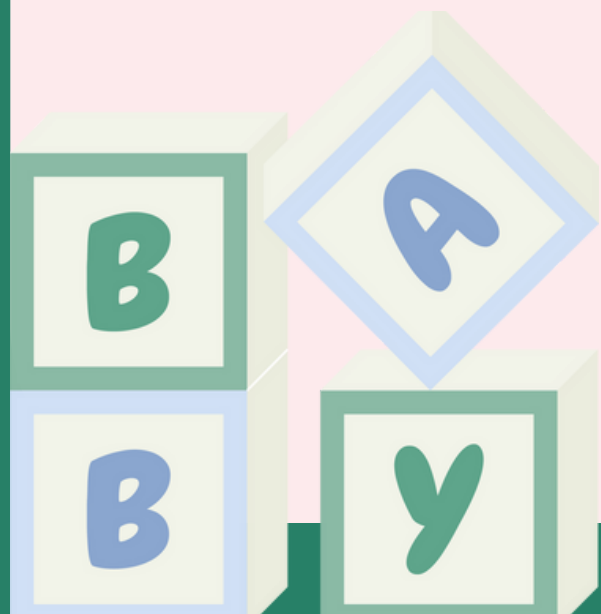
Projet de création d'un multi-accueil

à Brantôme-en-Périgord



La **crèche multi accueil** est un établissement pouvant accueillir des enfants de manière **régulière**, **occasionnelle** ou **d'urgence**, de 1 à 5 jours par semaine (du lundi au vendredi).

L'établissement est géré par un directeur d'établissement qui encadre une équipe de professionnels variés (Educatrice de Jeunes Enfants, Auxiliaires de Puériculture, Auxiliaire Petite Enfance...). La structure accueille **les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans**.



Les missions :

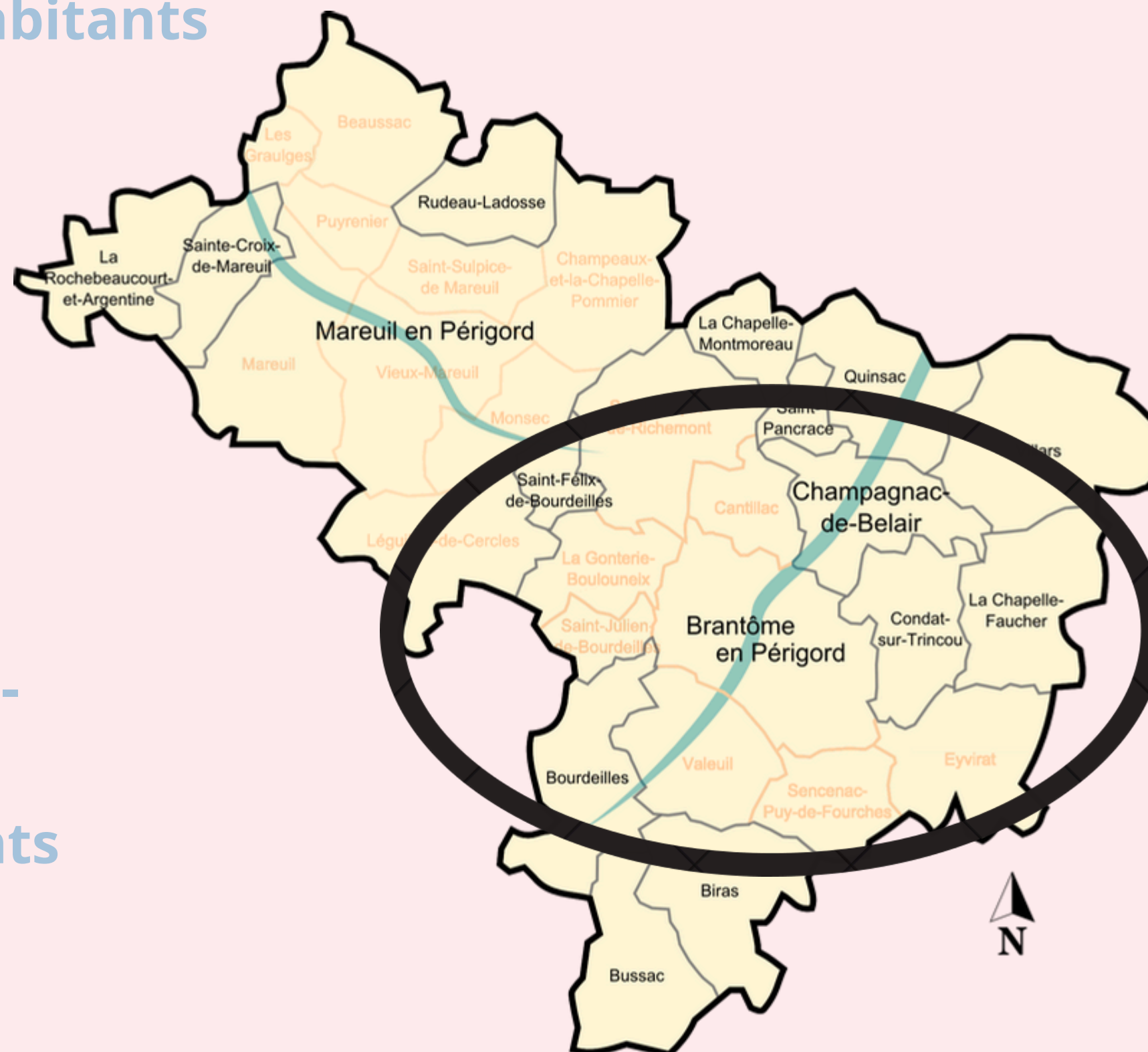
- Accueillir, veiller à la santé, à la sécurité des jeunes enfants.
- Développer des actions qui contribuent à leur éveil, à leur bien-être psychique et à leur développement global (psychomoteur, affectif et relationnel).
- Favoriser leur épanouissement, leur autonomie et leur socialisation.
- Accompagner les parents dans leur fonction d'éducation et les aider à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.

Contexte : Territoire du projet

Communauté de Communes de Dronne et Belle
11 353 habitants

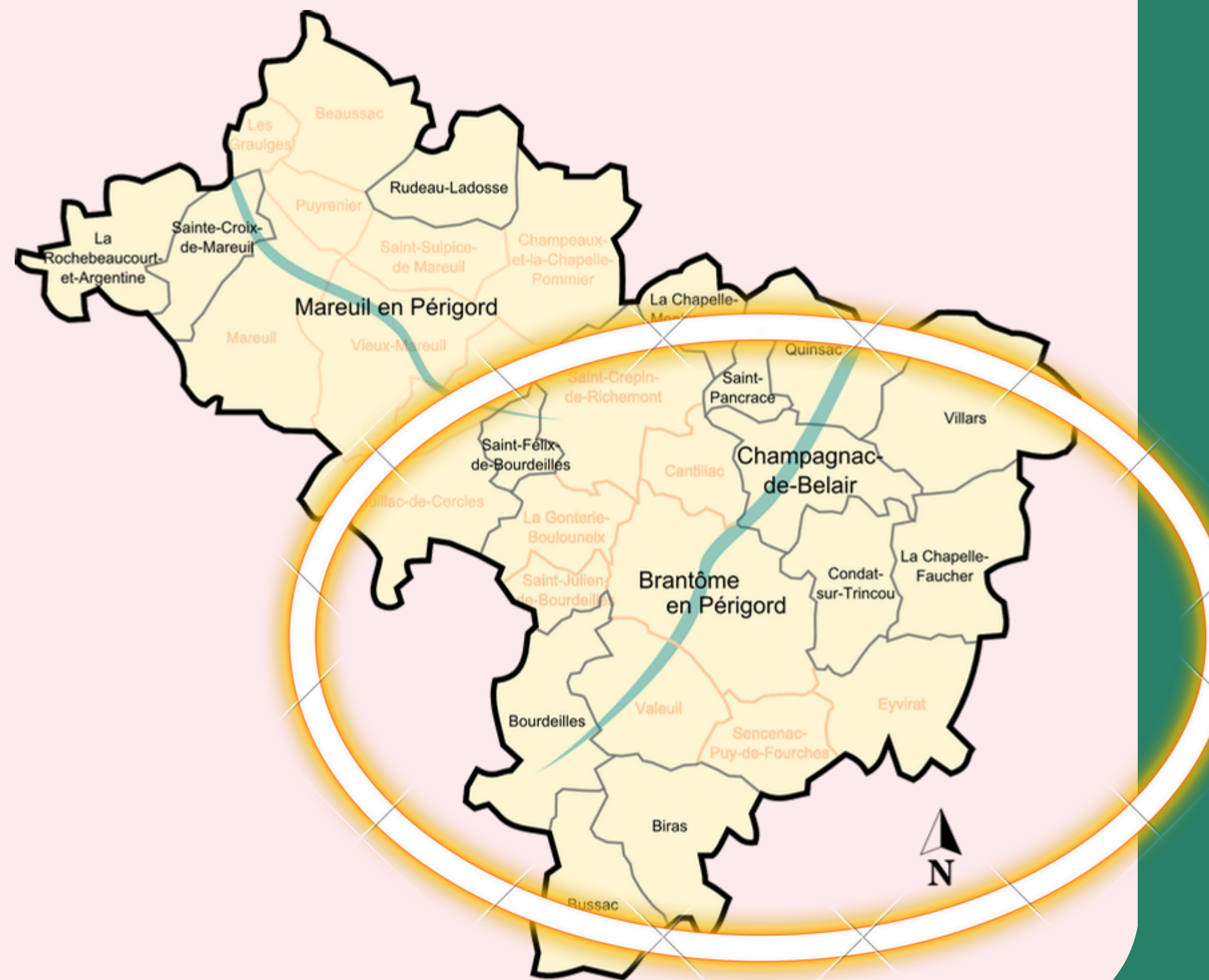


Projet à
Brantôme-en-
Périgord
3 748 habitants



Contexte de la zone d'influence

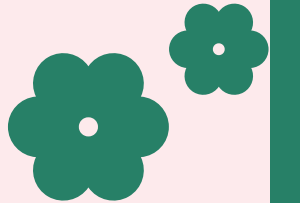
- 1 Zone d'activité : 3 entreprises
- 1 Collège
- 5 écoles élémentaires
- 5 écoles maternelles
- 1 Accueil de loisirs sans hébergement
- 1 micro-crèche (fermeture probable dans 3-4 ans)



Contexte : Stratégie et opportunités politiques

- **Politique enfance jeunesse** portée par la Communauté de Communes Dronne et Belle, accord avec la municipalité de Brantôme-en-Périgord de travailler sur un projet de création d'une crèche multi accueil, gérée par la Communauté de Communes
 - Dans le cadre de la **Convention Territoriale Globale** : axe 1 – développement de l'offre d'accueil pour la petite enfance
 - Dans la **COG (Convention d'Objectif et de Gestion)** : axe 1 - Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie
- Dronne et Belle est un territoire vieillissant, le choix des élus se porte donc vers une politique attractive vis à vis d'une population plus jeune.
- Projet environnemental porté par la collectivité dans le cadre du **PCAET** (Plan Climat Air Énergie Territorial) : développement ou maintien des espaces verts

Diagnostic territorial sur le bassin d'influence de Brantôme en Périgord



26,9% de la population a entre 15 et 44 ans à Brantôme en Périgord (3748 habitants) soit 1008 personnes.

36% pour la commune de Biras (715 habitants) soit 257 personnes

22,4% pour la commune de Champagnac de Bélair (783 habitants) soit 175 personnes

24,7% pour la commune de Bourdeilles (793 habitants) soit 196 personnes

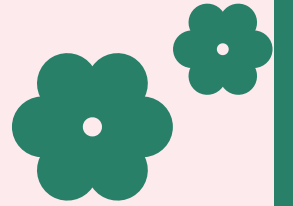
**TOTAL des personnes ayant entre 15 et 44 ans dans les 4 bourgs principaux :
1 636**

- âge moyen en France pour le premier enfant 30,2 ans pour les femmes / 33,1 ans pour les hommes

Taux de natalité : ne cesse d'augmenter depuis 2006

* Source INSEE 2022

Diagnostic territorial sur le bassin d'influence de Brantôme en Périgord (suite)



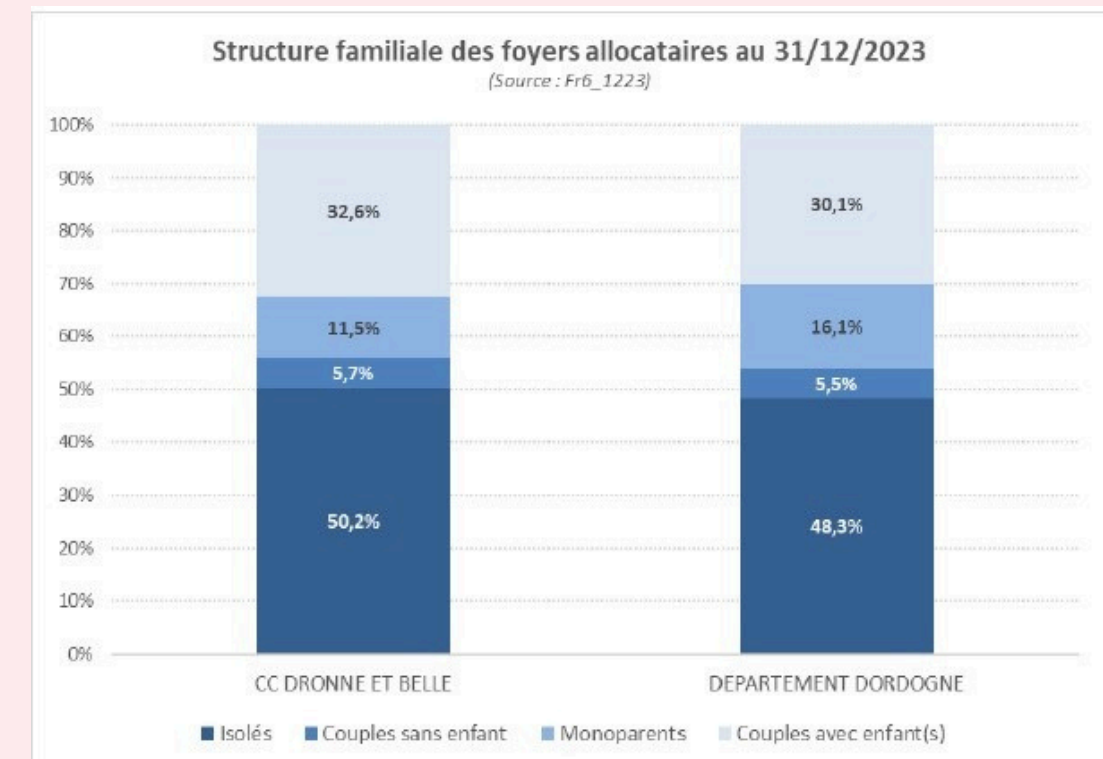
COMPOSITION DES MENAGES

En 2022, les couples avec 1 ou plusieurs enfants représentent 18,6% de la population de Brantôme en Périgord

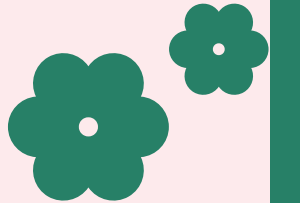
Les familles monoparentales représentent 8,9%

- 67 naissances en Dronne et Belle en 2024 (chiffre du Conseil Départemental)

Structure familiale des allocataires en 2023



Diagnostic territorial sur le bassin d'influence de Brantôme en Périgord (suite)

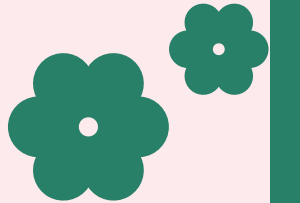


La CC Dronne et Belle comprend 790 familles allocataires Caf à fin 2023. Famille : allocataire avec enfant(s) de moins de 25 ans à charge au sens de la législation familiale.

A Brantôme-en-Périgord, 14,6% des enfants à charge des allocataires ont moins de 3 ans en 2023. 18% pour les communes de Biras et Condat sur Trincou.

- **Dans le bassin d'influence de Brantôme-en-Périgord, il y avait en 2023, 154 enfants de moins de 3 ans.**

Diagnostic territorial sur le bassin d'influence de Brantôme en Périgord (suite)



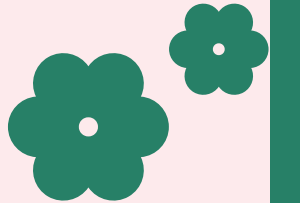
EMPLOI

- La CC Dronne et Belle compte en 2021, 4 420 emplois. Ce chiffre est en augmentation sur les six dernières années (+0,4% par an). Plus du tiers des emplois se répartissent sur la commune de Brantôme en Périgord (36,9%).

En 2023 :

- Sur le territoire Dronne et Belle, 72,6% des familles avec enfants de moins de 6 ans ont les parents qui travaillent (moyenne départementale : 61,7%)
- Un taux de femmes actives avec enfants de moins de 6 ans de 87,4% contre 79,4% au niveau de la Dordogne.

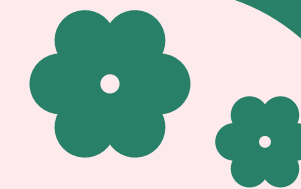
Diagnostic territorial sur le bassin d'influence de Brantôme en Périgord (suite)



ALLOCATIONS CAF

- A fin 2023, 1 791 foyers allocataires de la CC Dronne et Belle ont perçu des prestations de la Caf:
 - 10,8% ont bénéficié des prestations jeune enfant, soit 193 foyers.
 - 31% des allocations ont été versées sur Brantôme-en-Périgord
- soit 3 100 000€ dont 358 000€ versés dans le cadre de l'allocation du jeune enfant.

Diagnostic (suite)



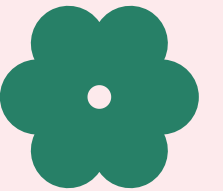
MODE DE GARDE

- **A fin 2022, avec plus de 160 places en accueil formel**, le taux de couverture global de la CC Dronne et Belle est de 70,7% contre un taux de 57% pour le département de la Dordogne (source : Cafdata), soit un taux au-dessus de la moyenne départementale. 28,2% de l'offre est située sur la commune de Brantôme en Périgord.
- Décomposition de l'offre d'accueil sur la CC Dronne et Belle:
 - Plus de **70% de l'offre d'accueil concerne l'offre en accueil individuel** (70,3% contre 61,6% au niveau du département de la Dordogne),
 - 20,5% concerne l'accueil en Eaje (contre 28% pour le département)
 - 6,7% concerne l'offre en préscolarisation (contre 7,7% sur le département)..
- Une offre en Eaje moins développée que sur le département et une offre en accueil individuel plus développée. Mais comme évoqué précédemment, cela changera dans **5 ans, avec 60 places en moins en accueil individuel**.
- Projet d'**ouverture d'une MAM** en septembre 2025 avec **12 places d'accueil à Champagnac de Bélair**.

Nationalement, seulement 20% des parents qui confient leur enfant à un assistant maternel le font en 1er choix.

- En 2021 en France, Un tiers des enfants de moins de 3 ans sont gardés exclusivement par leurs parents, tandis que la moitié combine un mode d'accueil formel payant (assistante maternelle, EAJE, garde à domicile) et la garde par les parents. L'école et les grands-parents constituent le plus souvent des modes d'accueil secondaires ou occasionnels.

Point de vigilance : qualité de l'air



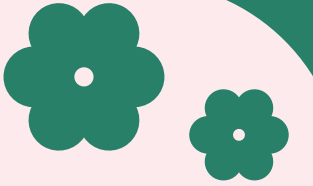
Deux constats importants :

“ En moyenne, **l'air intérieur de nos lieux de vie est dix fois plus pollué que celui de l'extérieur.** L'impact de cette pollution est particulièrement important sur les **jeunes enfants dont l'organisme n'est pas encore mature.**

« Aller dans un espace de nature **permet de diminuer le stress, augmente la capacité d'attention, favorise le sommeil, fluidifie les relations sociales, permet de faire du sport... »**

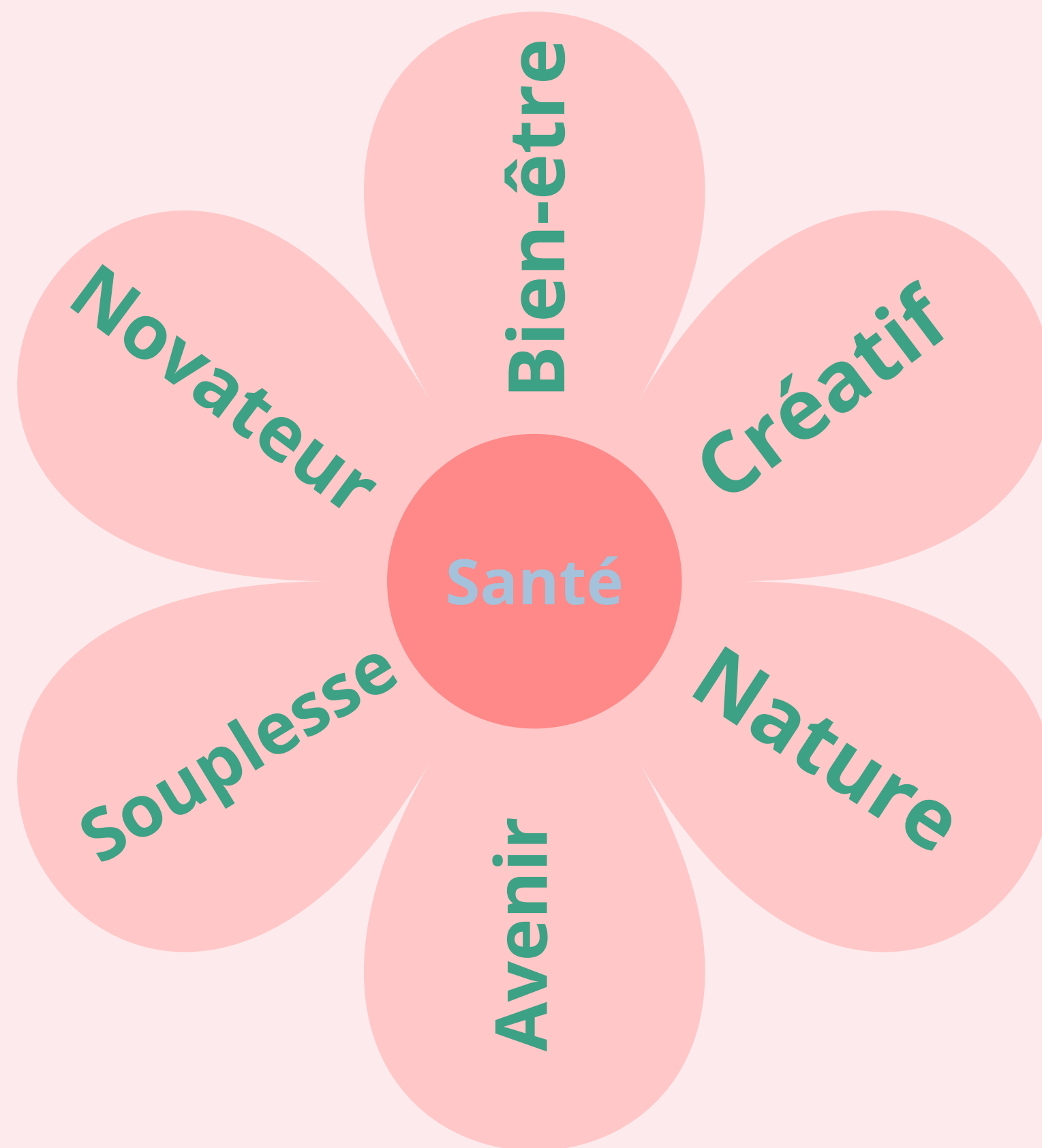


Chiffres clés à retenir



- **28,5% de la population du bassin d'influence a entre 15 et 44 ans : âge d'être parent**
- **67 naissances en 2024 en Dronne et Belle : maintien du nombre de naissances**
- **154 enfants ont moins de 3 ans en 2023**
- **12 places d'accueil créées en MAM à Champagnac de Bélair**
- **environ 60 places d'accueil en moins d'ici 5 ans : départ à la retraite des assistants maternels sans renouvellement / fermeture de la micro-crèche associative**

Descriptif du projet crèche : Le concept



Un projet engagé pour le bien être de l'enfant et de la famille en harmonie avec un espace végétal ludique et créatif.

Un projet d'avenir.

Le fonctionnement

20 places d'accueil

Accueil régulier ou occasionnel

11 professionnel(le)s qualifié(e)s



Bâtiment modulaire

Bâtiment éco-responsable

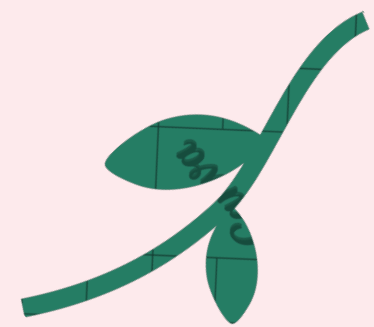


Valorisation de la vie en extérieur (sieste en extérieur)

Alimentation locale et de saison



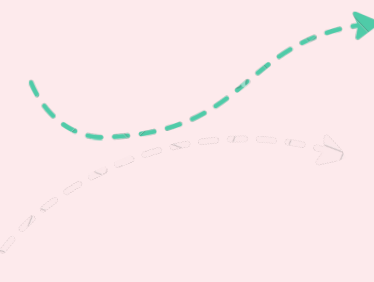
Les objectifs :



Créer une nouvelle offre d'accueil aux familles avec des enfants en bas-âge

Construire un multi-accueil de 20 places pour une ouverture en avril 2028

- Faciliter la conciliation vie personnelle et professionnelle
- Favoriser l'égalité homme femme au travail
- Permettre aux parents la poursuite de leur activité professionnelle
- Attirer de nouveaux salariés dans les entreprises locales
- Lutter contre la précarité de leurs administrés



Développer une offre de services aux familles à Brantôme-en-Périgord



Adapter l'offre d'accueil aux exigences territoriales

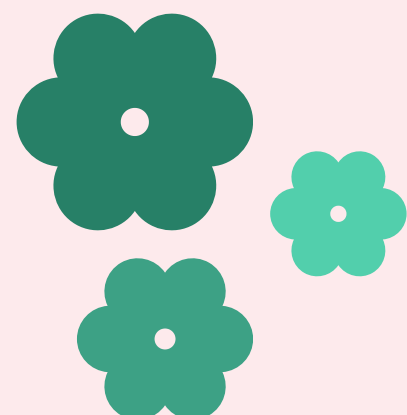
Développer la vie en extérieur des enfants accueillis par l'aménagement des espaces verts

- Favoriser le jeu libre, stimule la créativité et la découverte sensorielle
- proposer les siestes en extérieur
- Améliorer la santé de l'enfant



Intégrer l'éco-responsabilité dans la construction du bâtiment

- Développer des espaces végétaux et ombragés pour améliorer les conditions thermiques du bâtiment
- Favoriser la qualité de l'air en intérieur par l'utilisation de matériaux bio sourcés
- Travailler sur l'exposition solaire du bâtiment



Projet en lien avec les structures petite enfance du territoire

Relais Petite Enfance / Lieu d'Accueil Enfants Parents :

- passerelle entre les structures qui accueillent le même enfant : assistant maternel et crèche
- orientation de familles sur l'accueil occasionnel de la crèche, pour des parents en difficulté avec la séparation
- remplacement des assistants maternels qui partent en congés
- professionnalisation des assistants maternels par le biais de rencontres avec l'équipe de la crèche

Accueil de loisirs de Brantôme

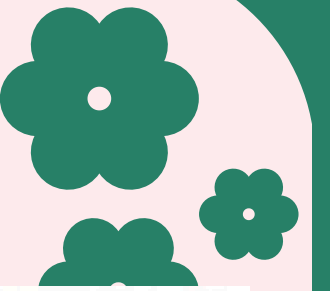
- passerelle entre Accueil Périscolaire et crèche pour les petites sections

Crèche de Mareuil

- échanges de pratiques professionnelles

École Maternelle de Brantôme : passerelle entre les structures

Zoom sur la parcelle sur la commune de Brantôme-En-Périgord



Un terrain constructible de
1 866m²

Besoin en surface intérieur
pour 20 enfants : 450m²
besoin en surface extérieur
pour 20 enfants : 100m²

Il reste 1 316 m² pour les
jeux en extérieur de l'ALSH.
Prévoir la construction où il
y a le moins d'arbre (prés du
cimetière)



Socio de données de référence - Lien (SIGEO - CART@DS - sources : BD TOPO (IGN, 2013), BD ALTI (IGN)

Zoom sur la parcelle mise à disposition par la commune de Brantôme



Vue du verger (à côté de La Passerelle)

Emplacement possible de la future crèche

Important : maintenir la zone ombragée par les arbres pour les activités en extérieur

Zoom sur la parcelle mise à disposition par la commune de Brantôme



Espace ombragé du verger
(partie à conserver) - espace
qui peut être mutualisé entre
la future crèche et l'ALSH



2 accès possibles :

- par l'entrée côté Ruban Vert - parking bus collège
- par l'entrée côté ALSH - parking gymnase



Choix possible d'un bâtiment modulaire et écologique



**Exemple du
bâtiment
modulaire de
Puymoyen**

Avantages d'un bâtiment modulaire

- rapidité d'exécution
- tarif un peu moins élevé

Actions en faveur du développement durable

- maîtriser les impacts du bâtiment sur l'environnement extérieur par le respect du site boisé, la maîtrise des nuisances et des déchets de chantiers
- mettre en œuvre une conception bioclimatique de la structure (orientation des façades, éclairage naturel, réduction des ponts thermiques par des matériaux d'isolation de haute qualité, etc...)
- maîtriser la consommation d'énergie et d'eau par une utilisation énergétique passive des apports solaires, par une ventilation optimisée des locaux...
- installer un chauffage performant par l'utilisation d'énergies renouvelables (voir si raccordement possible avec chauffage de La Passerelle)
- créer un environnement intérieur satisfaisant par la recherche d'un confort thermique et acoustique
- choisir des matériaux de construction et une mise en œuvre limitant l'impact sur l'environnement

Un bâtiment favorable à la santé

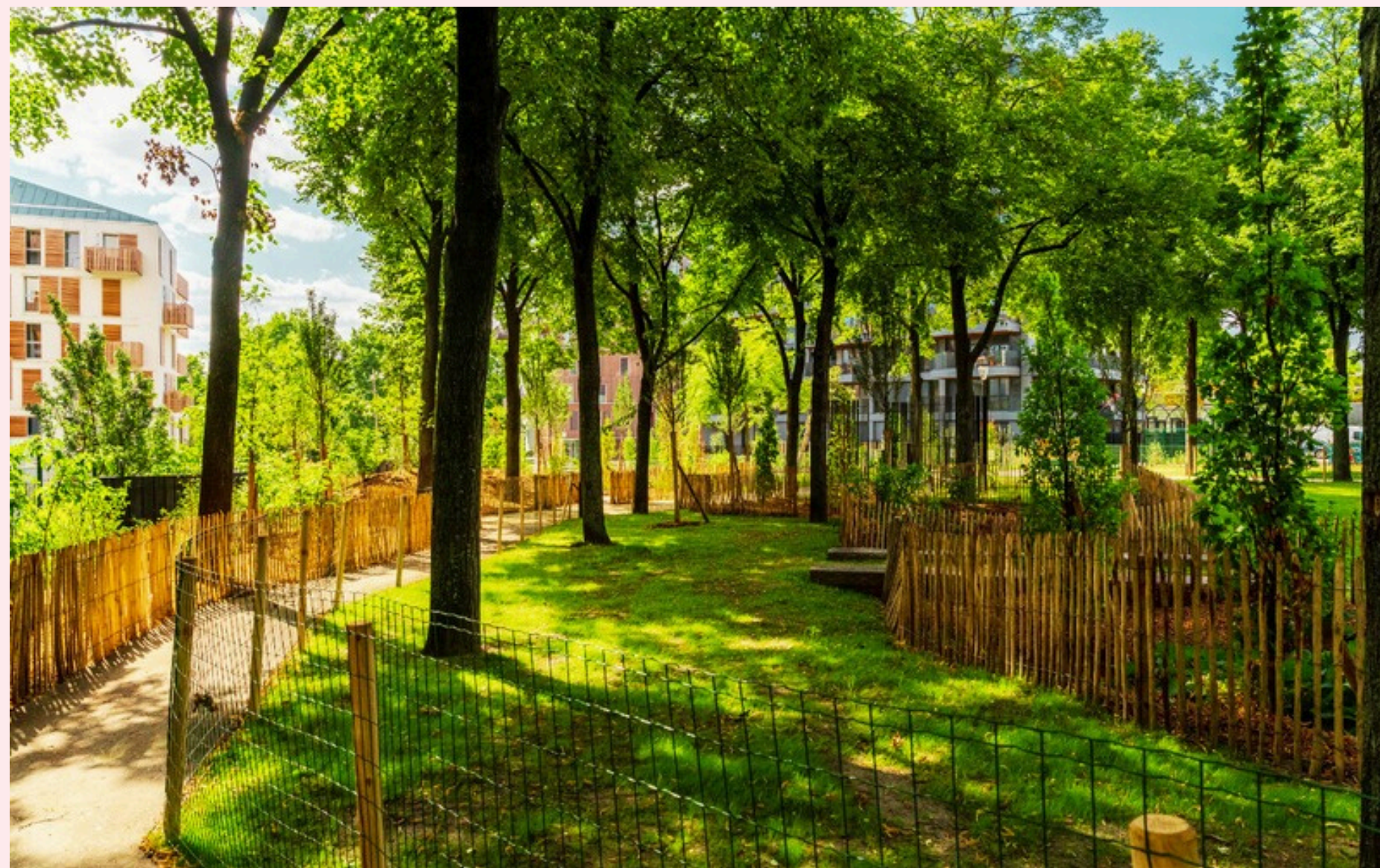
Respect des normes environnementales et éco-conception du bâtiment pour favoriser la santé (matériaux, les aérations, la thermique, etc...)

L'ARS propose un guide simple et complet qui s'adresse à la fois aux **gestionnaires** des établissements et services petite enfance et à **tous les professionnels qui gravitent autour de la construction** : architectes, artisans, acheteurs publics....



Les espaces extérieurs

- Micro forêt avec un parcours sensoriel
- Parcours de motricité avec des obstacles naturels
- Jardins et potager
- Poulailier



Forces

- Axe de la CTG
- chefs de projet présent dans la collectivité
- Compétences des services et transversalité active
- Répond aux axes majeurs du PCAET
- Mutualisation du matériel des autres structures de la collectivité

Faiblesses

- Budget à maîtriser
- Recrutement des personnels

Solutions

- Échelonnement du financement du projet sur 3 ans (construction, extérieurs, mobilier...)
- Reprise des agents de la micro-crèche
- Publicité dans les centres de formation de la petite enfance
- Engagement de prise d'apprentis et de stagiaire sur l'autre crèche du territoire

Opportunités

- Terrain disponible
- Besoin de places en crèche
- La CAF soutient activement les projets petite-enfance
- Dynamisme de la collectivité et Stratégies environnementales fortes
- Proximité avec l'ALSH , écoles, collège et gymnase



Solutions

- Communication accrue sur le recrutement, partenariat avec les écoles, promotion des métiers de la petite-enfance et accueil de stagiaires

Menaces

- Recrutement des personnels

La Gouvernance du projet

- Porteur de projet : Communauté de Communes Dronne et Belle
- Chef de projet : binôme Directrice de Pôle Enfance Jeunesse et Coopératrice CTG

COTECH

Suit et coordonne la mise en œuvre des actions, c'est la cheville ouvrière pour la mise en œuvre du projet.

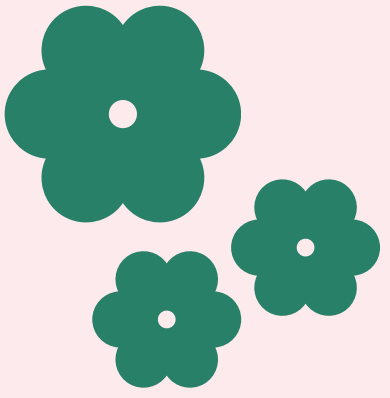
- Binôme de chefs de projet
- Directrice de la crèche basée à Mareuil
- Responsable du Relais Petite Enfance
- Directrice de l'ALSH de Brantôme
- Conseillère territoriale de la CAF
- La PMI (La Protection Maternelle Infantile)*
- Equipe de la Micro crèche associative
- MSA

COPIL

Assure le suivi du projet et valide les choix stratégiques, il est constitué d'une équipe transversale.

- Président de la CCDB
- Vice-Président en charge de l'enfance jeunesse de la CCDB
- Maire de Brantôme en Périgord
- Adjoint à l'éducation de Brantôme en Périgord
- DGS collectivité
- Binôme de chefs de projet
- Responsable du service bâtiments
- Responsable du service finances
- Architecte de l'ATD (Agence Technique Départementale*)
- CAF de la Dordogne
- Autres en fonction de l'ordre du jour du COPIL

La Gouvernance du projet... suite



*ATD : Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

* PMI : Dans la construction d'une crèche, la PMI délivre l'autorisation d'ouvrir l'établissement. Elle la délivre après validation des plans, de l'effectif et de la qualification de l'équipe accueillant les enfants, des orientations pédagogiques mises en œuvre par l'EAJE et de l'aménagement des locaux.

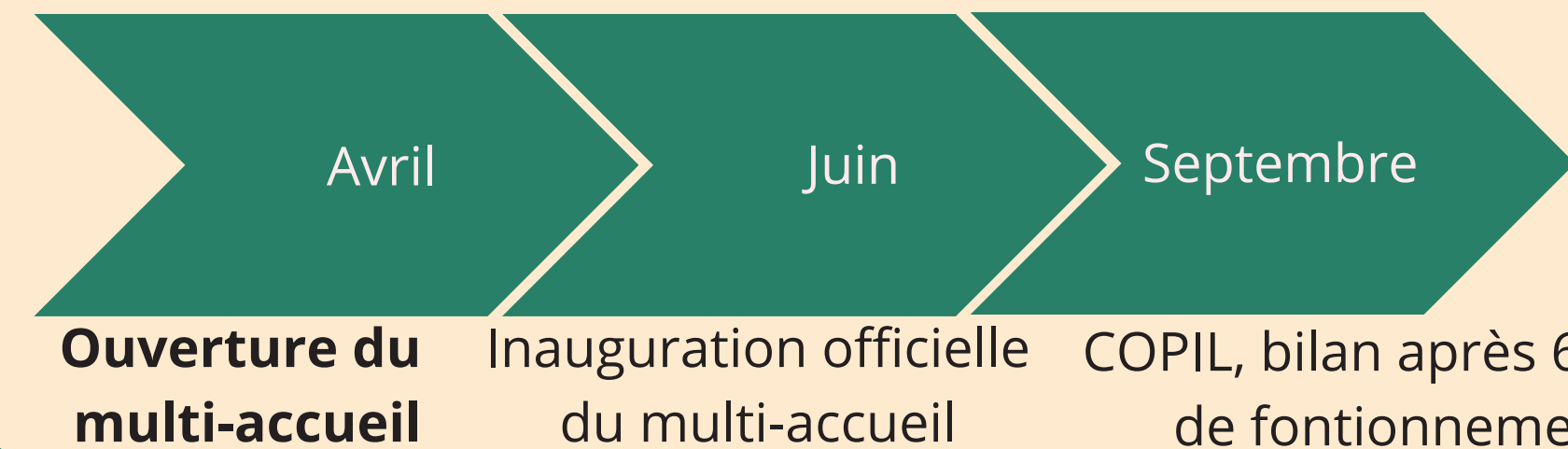
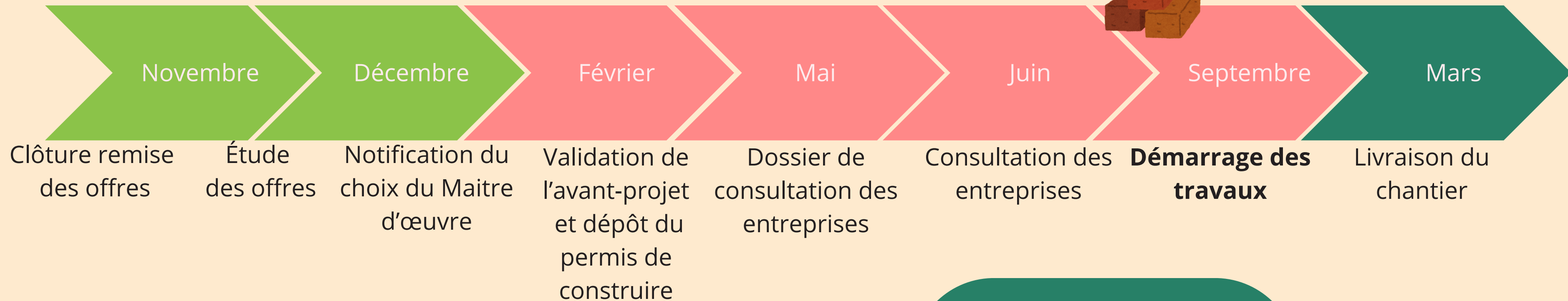
2025

2026

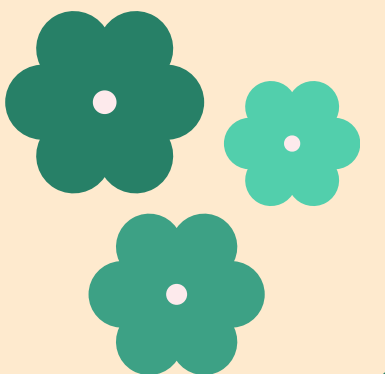


2027

2028



Rétroplanning du projet



Budget Prévisionnel d'investissement

INVESTISSEMENT				
CHARGES		PRODUITS		
Frais d'ingenierie	178 500 €			
Honoraires Maitrise d'ouvrage (12%)	115 000 €	Etat	529 400 €	40%
Honoraires Ordonnancement Pilotage et coordinatic	24 000 €	CAF 24 (en 2026)	430 000 €	montant maximum
				prise en charge de 80% du mobilier, accessibilité du bâtiment et de l'aménagement extérieur par la CAF
Honoraires bureau d'études géotechniques	10 000 €	CAF 24 (en 2027)	88 000 €	
Honoraires bureau de contrôle	15 000 €	CAF Bonus développement durable		
Honoraires coordination SPS (sécurité et protection	14 500 €	Conseil Départemental		
				exemple du collège de Mareuil 2 270€/ m² - arrondi à 2300€
travaux de construction	1 035 000 €			
Aménagement extérieur	50 000 €	Fonds propres	276 100 €	20,29%
Accessibilité du bâtiment	20 000 €			
Mobilier	40 000 €			
				contribution volontaire : estimation à 20€ du m²
Emploi des contribution Volontaires	37 320 €	Contribution volontaires en nature	37 320 €	
TOTAL	1 360 820 €	TOTAL	1 360 820 €	

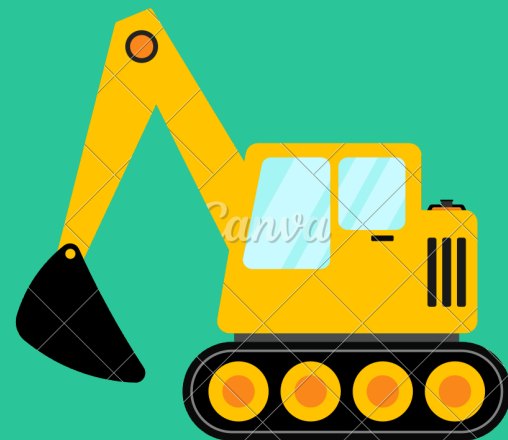
Budget de fonctionnement après ouverture du multi accueil

FONCTIONNEMENT après ouverture du multi accueil			
CHARGES DIRECTES		PRODUITS	
60 Achats	70 000 €	70 Vente de produits finis , de marchandises, prestations de service	70 000,0 €
		74 Dotations et participations	220 000,0 €
		74 Subventions d'exploitation	230 700,0 €
		Communauté de communes Dronne et Belle	
64 Charges de personnel	450 000 €		
Rémunération des personnels			
66 Charges financières	700 €		
TOTAL des CHARGES	520 700 €	TOTAL des PRODUITS	520 700,0 €

Évaluation du projet :

Sur la construction du bâtiment

- Maitrise du planning : réunions régulières sur avancée du projet
- Maitrise du budget : nombre de tarifs négociés avec les entreprises ayant répondu aux appels d'offres
- Recrutement de l'équipe : équipe complète et diplômée



Sur les 6 premiers mois de fonctionnement



- Nombre d'enfants accueillis
- Satisfaction des parents sur le bien-être des enfants : enquête de satisfaction avant le COPIL
- Charges courantes maîtrisées : chauffage, électricité, eau

Piste à explorer : partenariat avec les entreprises locales

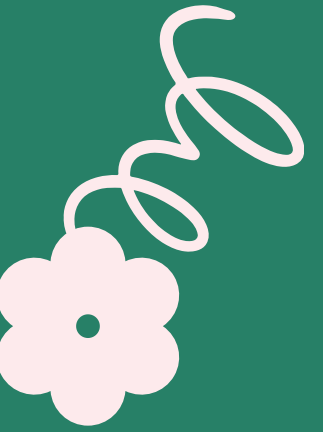
3 entreprises :

- Mlle Desserts
 - St Michel
 - VDL
-
- Évaluer les besoins des salariés sur le mode de garde de leurs enfants par le biais d'un questionnaire remis à chaque salarié

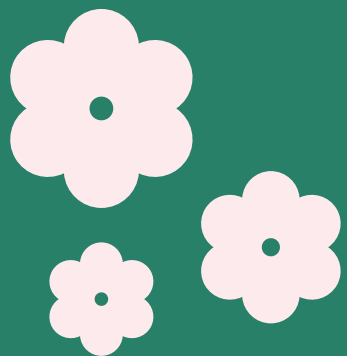
La réservation de places de crèche

La réservation de places en crèche peut être initiée par les gestionnaires publics ou privés d'établissement d'accueil du jeune enfant. Cette initiative est un levier qui permet d'offrir une offre de service à travers la mise à disposition de places en crèche à des parents salariés. Elle s'adapte aux besoins de ces parents en proposant de l'accueil régulier, occasionnel voire d'urgence.

Cette offre doit faire l'objet d'une étude préalable afin d'identifier les besoins et l'offre existante ou en développement sur un territoire.



ANNEXES



Annexe 1 : guide de l'ARS

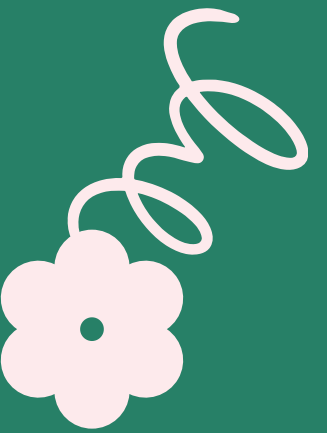
Guide
de recommandations
pour l'accueil d'enfants
dans un environnement sain



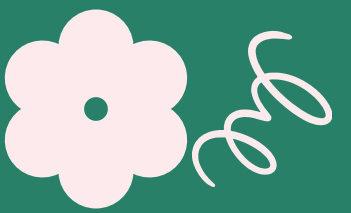
Bâtir & Rénover



12 fiches métiers et 14 fiches pratiques pour limiter
l'exposition des enfants aux polluants chimiques dans
vos projets de rénovation et construction de structures
petite enfance



Annexe 2 : COG de la CAF



Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2023-2027

La branche Famille est devenue l'un des principaux acteurs du champ social du fait de l'évolution d'éléments majeurs tels que l'augmentation des prestations sous condition de ressources, recentrant partiellement les aides sur les familles en difficulté, la généralisation des aides au logement, la prise en charge des minima sociaux, et le fort développement des prestations de service en action sociale.

Le rôle des Caf ne consiste pas seulement à liquider les droits des allocataires mais également à prendre en charge leur situation de façon plus globale.

La convention d'objectifs et de gestion (Cog) est un moyen contractuel de prise en compte de ces évolutions.

Il s'agit d'une contractualisation au niveau des objectifs et des moyens : la convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille est signée pour une durée de cinq ans par le directeur de la Cnaf, par le président du conseil d'administration et par les ministres de tutelle.

Elle est ensuite déclinée en contrats pluriannuels d'objectifs et de gestion (Cpog) entre la Cnaf et chaque Caf. Destinée à mettre en place les objectifs et les moyens, elle constitue un des leviers de modernisation et d'amélioration de la performance de la Cnaf. Elle est aussi un moyen pertinent pour prendre en compte les évolutions de la Branche.

La Convention d'objectifs et de gestion (Cog) de la branche Famille de la Sécurité sociale pour la période 2023-2027 a été signée le 10 juillet 2023. Cette convention définit les priorités d'intervention et les moyens des Caf pour 5 ans.

La COG décline les différents objectifs à poursuivre jusqu'en 2027 en 3 grands axes :

Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie

Garantir un accès efficace au juste droit en rénovant le modèle de délivrance des prestations

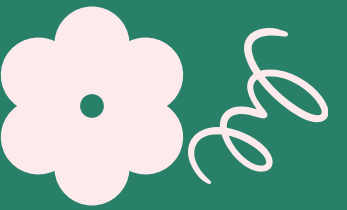
Mobiliser tous les leviers de performance de la Branche Famille et accompagner les transformations

Le premier concerne la réponse aux besoins des jeunes enfants, des enfants, des adolescents, des jeunes adultes, des parents et des ménages vulnérables (logement et solidarités).

Au sein du deuxième axe, les actions visent à mettre en place la Solidarité à la source, grand projet pour les Caf dans les années à venir, et à encourager l'aller vers.

Enfin, le dernier axe est tourné vers l'amélioration des services et le renforcement de l'impact des Caf au local.

Annexe 3 : norme RE2020



En 2020, la France passe d'une réglementation thermique, la RT2012, à une réglementation environnementale, la RE2020, plus ambitieuse et exigeante pour la filière construction.

La RE 2020 est la nouvelle réglementation énergétique et environnementale de l'ensemble de la construction neuve. L'État, avec l'aide des acteurs du secteur, a lancé un projet inédit pour prendre en compte dans la réglementation non seulement les consommations d'énergie, mais aussi les émissions de carbone, y compris celles liées à la phase de construction du bâtiment.

L'enjeu est donc de concevoir et construire les futurs lieux de vie des Français en poursuivant trois objectifs majeurs portés par le gouvernement :

- un objectif de sobriété énergétique et une décarbonation de l'énergie ;
- une diminution de l'impact carbone ;
- une garantie de confort en cas de forte chaleur.

Cette nouvelle réglementation, préfigurée par l'expérimentation E+/C- et qui vient remplacer la RT 2012, émerge de la volonté de l'État, mais aussi du dialogue avec les acteurs qui ont décidé d'agir collectivement pour réduire les émissions du bâtiment.

Il s'agit de la première réglementation française, et une des premières mondiales, à introduire la performance environnementale dans la construction neuve via l'analyse en cycle de vie.

Une concertation de grande ampleur

Une grande phase de concertation rassemblant l'ensemble des acteurs de la construction a été lancée en janvier 2019. Ces groupes de concertation ont été alimentés par les travaux des 16 groupes d'expertise thématiques, eux-mêmes alimentés par les nombreuses contributions des acteurs du bâtiment, à la lumière des retours d'expérience de l'expérimentation E+C- récoltés depuis fin 2016.

Ce travail collaboratif a permis de dégager les points de consensus et les éventuelles dissensions pour l'élaboration de la RE2020

Les bâtiments concernés par la RE2020

Le champ d'application de la RE2020 est proche de celui de la RT2012 et de l'expérimentation E+C-. La RE2020 s'applique par ailleurs en plusieurs temps :

- dans un premier temps, elle concerne : les maisons individuelles et les logements collectifs ;
- dans un second temps, elle concerne : les bureaux et les bâtiments d'enseignement primaire et secondaire ;
- dans un troisième temps, elle concerne les bâtiments tertiaires spécifiques : hôtels, commerces, gymnases, ...

Pour plus d'information sur la RE2020, vous pouvez vous rendre sur le site "[RT-RE-bâtiment](https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/re2020-r320.html)" à la rubrique "RE2020" : rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/re2020-r320.html

Annexe 3 : Charte d'accueil du Jeune Enfant

*Le contact avec la nature est
essentiel à mon
développement*

